

Des habitats
remarquables :

les récifs d'hermelles

Un habitat unique en Europe, mais fragile :



Vous avez peut-être aperçu sur l'estran de la baie du Mont-Saint-Michel des structures de sable ressemblant à s'y méprendre avec des rochers. Pourtant, ces bio-constructions fourmillent de vie.

À l'origine de ces récifs, des petits vers de 3-4 cm, appelés hermelles, qui érigent des tubes de sable comme de vrais petits maçons. Leur fonctionnalité dans l'écosystème s'apparente aux barrières de corail. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'on les appelle "les coraux du nord".

En effet, les hermelles structurent fortement l'estran sablo-vaseux de la baie du Mont-Saint-Michel :

- elles favorisent ainsi la sédimentation,
- participent à la filtration des particules dans l'eau,
- créent un véritable îlot de biodiversité par la création d'une multitude d'habitats (supports, fissures, galeries ...)

Le saviez-vous ?

Les récifs d'hermelles
de la baie
du Mont-Saint-Michel
multiplient par 5
la biodiversité.

5

Les bons gestes à adopter :

Les récifs d'hermelles sont très fragiles. Voici des gestes simples à adopter en séance de pêche à pied, très précieux pour préserver cet écosystème et les ressources marines aux alentours :

- Empruntez les zones sableuses et vaseuses, pour contourner cet habitat.
- Écartez-vous d'au moins 1 mètre des récifs pour pêcher les bivalves fouisseurs (palourdes, coques ...).
- Ramassez uniquement les bivalves non fouisseurs tombés sur le sable (huîtres et moules).



Réglementation

de la coquille Saint-Jacques

en baie de Seine

Le cas particulier de la Saint-Jacques :

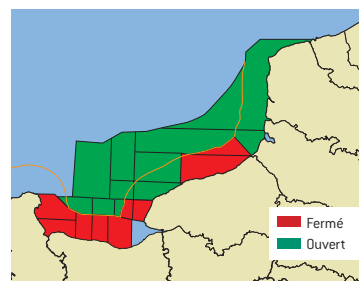
En France, les gisements de coquilles Saint-Jacques ont souvent des réglementations spécifiques, régies par la pêche professionnelle. C'est le cas dans la baie de Seine.

Comment interpréter la réglementation :

- L'ouverture de la coquille Saint-Jacques s'étend du 01/10 au 15/05, uniquement sur la côte ouest de la Manche.

- En baie de Seine, les périodes autorisées sont soumises au régime des professionnels. Il faut donc se rapporter aux arrêtés d'ouverture et de fermeture déposés par la DIRM.

En voici un exemple :



Pourquoi une réglementation par secteur ?

La baie de Seine est soumise à des contrôles sanitaires stricts, liés à une qualité d'eau pouvant impacter les gisements de coquillages. Des contrôles sont effectués en amont, nécessaires avant d'autoriser la pêche.

Contacts
utiles

Pour toute information complémentaire,
contacter la DDTM du département concerné
ou :

14 : B. POTEL et J-Y JEGOUREL

CPIE vallée de l'Orne
Maison de la Nature et de l'Estuaire
02 31 78 71 06
www.pecheapied-calvados.com



Pour une pêche durable et responsable

50 : M. SPAGNOL

Association AVRIL
(partenariat APP2R)
App2r.org
02 33 19 00 35

50 : D. LECOEUR

CPIE du Cotentin
02 33 46 37 06
www.cpiecotentin.com/littoral

www.pecheapied-loisir.fr

marha
marine habitats

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

eau
seine
NORMANDIE

Pêche
à pied
DE LOISIR

Life

NATURA 2000

PRÉFET
DE LA MANCHE

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Conception : Yann Souche/Office français de la biodiversité/Life Marha d'après la charte graphique du projet Life Pêche à pied de loisir - Mars 2021. Ne pas jeter dans la nature, merci ! Photographies : O. M. Spagnol / Association Avril ; T. Guign / LIENS ; P. Waremne / Y. Janusseau, A. Gravante, S. Planalto, O. Abellard / Office français de la biodiversité ; Life Pêche à pied de loisir

Pêcher
intelligent,
pêcher
durablement

Pêche
à pied
DE LOISIR

CONSEILS PRATIQUES

Principales espèces pêchées

	Taille mini. en cm	MANCHE (50)		CALVADOS (14)	
		Période de pêche	Limite journalière	Période de pêche	Limite journalière
Amande de mer	4*	1/9 au 30/4	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Araignée de mer	12	15/10 au 1/9	10	Toute l'année	11
Bigorneau	-	Toute l'année	11	Toute l'année	5 kg/pers.
Bouquet	5	1/7 au 1/3 exclu Chausey : 1/8 au 1/3 exclu	5 litres	1/7 au 28/2	11
Bulot/Buccin	4,5	1/2 au 31/12	11	Toute l'année	5 kg/pers.
Coque	2,7	Toute l'année	500	Toute l'année***	5 kg/pers.
Coquille St.-Jacques	11	1/10 au 15/5 côte ouest	30	1/10 au 14/5*	5 kg/pers.
Couteau	10	Toute l'année	11	Toute l'année	5 kg/pers.
Crevette grise	3	Toute l'année	5 litres	Toute l'année	11
Étrille	6,5	Toute l'année	40	Toute l'année	11
Homard	8,7	Toute l'année	4	Toute l'année	11
Huître creuse	5	1/9 au 30/4	72	Toute l'année	5 kg/pers.
Huître plate	6	1/9 au 30/4	40	Fermée	
Moule	4	Toute l'année	5 litres	Toute l'année***	5 kg/pers.
Ormeau	9	16/9 au 30/4 Coef. ≥ 100	12	Toute l'année	5 kg/pers.
Palourde	4	Toute l'année	100	Toute l'année	5 kg/pers.
Palourde bleue / Coque bleue	4	Toute l'année	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Praire	4,3	1/9 au 30/4	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Spisule	2,8	Toute l'année	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Telline	2,5	Toute l'année	11	Toute l'année**	5 kg/pers.
Tourteau	14	Toute l'année	10	Toute l'année	11

* : Taille conseillée

** : Entre Merville-France-Ville et Cabourg (zone classée 14-031), la pêche aux coquillages fouisseurs est ouverte du vendredi au lundi + les jours fériés + tous les jours de juillet et août. Selon la réglementation en vigueur au 15/1/2018

*** : Il est interdit de pêcher la moule sur le secteur de Villerville de façon permanente et Port en Bessin est soumis à ouverture par arrêté préfectoral. Géfosse-Fontenay : le secteur est fermé à la pêche à pied de loisir depuis novembre 2020, pour la coque blanche.

11 : consommation familiale

La pêche à pied est aussi un métier :

Sur l'estran, l'élevage des coquillages fait vivre les conchyliculteurs et leurs familles, respectez les activités de cultures marines. La pêche dans les concessions de cultures marines est réglementée, renseignez-vous !



Informations valables en Manche et Calvados

Arrêté ministériel du 29/01/2013

Arrêté préfectoral Manche du 22/02/2021

Arrêté préfectoral Calvados n°129/2016